



CONTRAT D'ENGAGEMENT miel

Automne Hiver 2018

Entre : **l'adhérent**

et **le producteur**

Nom, prénom :

Jean-Marc NAILLON

Adresse :

18 rue Jean de La Fontaine

.....

24200 SARLAT

Tél :

Mél :

Référent : Valérie COUSTILLAS

Contact : 06 16 27 53 18 / v.coustillas24@gmail.com

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

Le producteur s'engage à livrer les produits à la date suivante : jeudi 4 octobre 2018.

La distribution a lieu chaque jeudi à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45

Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur lors des livraisons

	Prix unitaire	Nombre de pots	Total en €
Miel toutes fleurs 250 g	3,30 €		
Miel toutes fleurs 500 g	5,50 €		
Miel de Forêt 250 g	4,00 €		
Miel de Forêt 500 g	6,50 €		
Pain d'épices 350 g	6,80 €		
Propolis brute 10 g	4,00 €		
Total commande			
TOTAL en €			

Nombre de chèques (remis le 4/10 au producteur) :

A BOULAZAC LE :

**Le producteur
Jean-Marc NAILLON**

l'adhérent consommateur

Chers adhérents,

L'année catastrophique s'achèvera bientôt, et je peux donc en tirer un premier bilan. A la sortie de l'hiver, j'avais perdu 70 % de mes colonies.

Plusieurs choix s'offraient à moi:

- Rester sur ce constat d'échec en arrêtant mon activité apicole : cela m'a titillé quelques temps, mais ça ne me convenait pas vraiment de rester sur un tel échec.

- Racheter des essaims à des producteurs d'essaims. J'aurais alors mis à mal tout le système que j'ai développé depuis longtemps, à savoir de n'utiliser que de la cire d'opercule (exempte en principe de toute pollution), de ne pas abreuver mes abeilles de sirop artificiel (qu'on retrouve trop souvent dans le miel), de n'élever que l'abeille locale, justement peu nécessiteuse d'aliment artificiel (et en phase avec le climat et la flore locale), de ne traiter mes colonies contre le varroas qu'avec des produits ou des pratiques autorisés en bio et sans résidu dans la cire ou le miel.

- Produire moi-même les essaims et reines nécessaires au repeuplement de mes ruches.

J'ai choisi la troisième solution, sachant qu'elle aurait un impact direct sur la production de miel. En effet, pour produire des essaims en quantité, il faut diviser les colonies, et donc supprimer la possibilité de récolter un surplus de miel produit par des ruches très peuplées.

J'ai donc réussi à refaire le cheptel en grande partie, mais j'ai produit peu de miel, car seules quelques ruches ont été réservées à cet effet.

J'ai donc à vous proposer du miel de fleurs, excellent comme d'habitude, et du miel de forêt, car la production de nectar de châtaignier n'a pas été au rendez-vous et les abeilles en début d'été ont rapporté du miellat, qui donne un miel foncé et très riche en oligo-éléments.

J'ai récolté également un peu de propolis sur ces quelques ruches de production.

J'ai laissé tomber la livraison dans les quelques commerces que j'approvisionnais en miel, pour consacrer ma production aux clients directs comme ceux de l'AMAP.

Étant donné le faible volume, je ne peux m'engager sur plusieurs livraisons et préfère voir au coup par coup ce qu'il me restera.

Je ne peux donc pour l'instant proposer qu'une livraison et on verra en fonction de ce qui est commandé si je peux en proposer une autre.

L'année apicole a été moralement difficile, et votre soutien est précieux!

Jean-Marc NAILLON